



Copropriété sous administration judiciaire

Par **Suzanne06**, le **02/09/2011** à **13:42**

Bonjour,

Notre copropriété est sous mandataire judiciaire depuis 1 an suite à la défaillance d'un copropriétaire défaillant qui nous a laissé une dette de charges de + de 100.000€(carence du syndic, et faute professionnelle d'un notaire)

A bilan de cette année: aucun renseignement sur l'état financier de notre copropriété, savoir si les débiteurs ont fait l'objet de poursuite et saisie, refus de nous communiquer le rapport d'expertise de la comptabilité(même aux membres du conseil syndical)

Seul manifestation du mandataire: addition des dettes et répartition entre les copropriétaires (y compris la part du copropriétaire défaillant)soit 2500€ par lot en moyenne a régler sur 4 mois!

Impossible d'assumer une telle charge pour la majorité(personnes âgées et retraitées), certains on demandé un échelonnement des paiements, ce qui a eu pour résultat une mise en demeure du règlement sous quinzaine (reçue hier)sous peine de tribunal et demande d'intérêt et éventuellement vente de nos biens!

N'y a t'il pas abus de pouvoir? n'aurions nous pas intérêt d'attendre le tribunal pour s'expliquer et demander des échelonnement puisqu'aucun dialogue n'est possible?faut il prendre un avocat?

Merci par avance de vos conseils